



Direction départementale des territoires de la Charente
Mission interservices de l'eau et de la nature
43 rue du docteur Duroselle – 16000 ANGOULÊME
Téléphone : 05 17 17 37 37 – Serveur vocal : 0 821 80 30 16
Courriel : ddt-seer@charente.gouv.fr

**Fiche
n°8**

DECLARATION D'EXISTENCE D'UN PLAN D'EAU (antérieur au 29 mars 1993)

(Article R 214-53 du Code de l'environnement)

IDENTITE DU (ou DES) PROPRIETAIRE(S)

Nom et Prénom :

Adresse :

Tél : Fax :

Courriel :@.....

Le demandeur doit être **le propriétaire** du plan d'eau. Joindre un des documents suivants :

- extrait de matrice cadastrale acte notarié de propriété
 autre (préciser :))

LOCALISATION DU PLAN D'EAU

Commune(s) : Lieu(x)-dit(s) :

Section(s) cadastrale(s) et n° de parcelle(s) :

Coordonnées Lambert : X = ; Y =

Joindre obligatoirement : - une copie de l'extrait de carte IGN au 1/25000^{ème}
- une copie de la feuille de section cadastrale

Sur chacune des cartes, indiquer en couleur la localisation du plan d'eau.

PREUVE DE L'EXISTENCE AU 29 MARS 1993

Document à joindre attestant de l'existence effective du plan d'eau au 29 mars 1993 (l'administration se réserve le droit de juger de la validité de la preuve apportée)

- carte ancienne (carte de Cassini.....) attestation du notaire relevé parcellaire MSA
 attestation du maire autre (ex = attestation sur l'honneur ; préciser :))

VOCATION DU PLAN D'EAU

- abreuvement irrigation agricole agrément autre (préciser :))

